



Les inhibitions linguistiques

Jean Morenon, Psychiatre honoraire des Hôpitaux
François Péréa, Docteur en Sciences du Langage

Cette page rassemble plusieurs textes accessibles séparément.

Elle est composée de résumés de :

[cris et hurlements](#)

[manifestations vocales et verbales pendant l'acte sexuel](#)

[rires et larmes](#)

[les jurons](#)

Elle se termine, en guise de [conclusion](#), par une sorte de synthèse théorique.

○○○○○○○

En certaines circonstances, les êtres linguistiques que nous sommes, restent sans voix, incapables de mettre des mots sur une expérience vécue riche de sentiments et d'émotions.

Interroger ce phénomène appelle un inventaire des différentes situations qui conduisent à ce dérobement du verbe. Nous serons alors incités à rechercher les points communs qu'entretiennent entre elles ces manifestations aussi variées dans leur expression que dans leur genèse. Ce qui apparaît globalement comme un "langage sans langue" aura tôt fait de nous placer devant un curieux antagonisme entre la voix et le verbe, entre les expériences inscrites dans le réel, et une réalité linguistique posée sur ce réel.

I - L'anticipation émotionnelle (abrégé de la page [silences, cris, hurlements](#))

Rester sans voix

Chacun a fait cette expérience de perdre la parole sous le coup d'une émotion, plaisante ou déplaisante, mais soudaine et impossible à circonscrire avec des mots.

Une telle expérience n'est pas de celles où l'on n'ose dire en raison des usages ("cela ne se dit pas"), ni de celles où l'on craindrait jugement de l'autre ("pour qui va-t-on me prendre ?"). Elle a moins affaire avec quelque retenue morale qu'avec l'impossibilité d'énoncer ce qu'il y aurait à dire.

Cela est à différencier des occultations décrites par la psychanalyse comme résultant du refoulement en l'inconscient d'un contenu de pensée. Ici les individus ont conscience des faits et de leurs propres attitudes. Pourtant, les mots manquent : restent alors des râles et des cris, des mots vidés de leur signification, ou encore le silence.

Cela se présente dans la littérature comme dans la vie :

Je tremblais mortellement effrayé. Je ne pus que balbutier : "Qu'avez-vous ?". Il me regarda sans parler ; quelque chose à lui aussi lui ôta la parole [...] Il me parut impossible d'en dire d'avantage, tant ma gorge était serrée, tant mon coeur battait dans chaque parole [...] Pourquoi ne trouvais-je alors aucune parole ? Pourquoi me bornai-je à rester muet ? [...] Mon âme brûlait de lui dire un mot de consolation, mais ma lèvre tremblante ne m'obéissait pas. Stefan Zweig, La confusion des sentiments.

La peur. L'inquiétude. L'angoisse. Des sensations que l'enfant ne connaissait pas. Il ouvrit la bouche pour crier : "Papa !" Mais aucun son ne sortit de sa gorge. Cizia Zykë, "Amigo" dans Histoires de fous.

L'étudiant de Zweig et son professeur, l'enfant effrayé par le chien n'ont pu énoncer une parole. Le silence se fait alors que dans le désarroi (ou le bonheur) il y aurait un excès à partager.

Mais qu'est-ce que cela ? Un émoi puissant et soudain qui ne parvient pas à s'insérer, au moins pour un temps, dans un discours sensé. Que l'événement en cause affecte l'être physique ou l'être mental, c'est toujours vers le corps qu'est relayée la vague émotionnelle. En effet, dans la soudaineté, la prise en charge d'un choc émotif dépend de la capacité physiologique de l'accompagner sans délai et de façon ajustée. C'est ici que la réaction spontanée, émotionnelle à cet événement

anticipe le plus habituellement sur une réponse raisonnée qui s'exprimerait par les signes de la langue. Autrement dit, la réaction non verbale, immédiate, anticipe sur une réponse émanée des savoirs et des connaissances, des capacités cognitives.

L'être corporel qui s'exprime alors n'est pas simple chair : il est lieu où se croisent les pulsions avec les émotions qu'elles suscitent, et qu'une langue, venue de l'extérieur, ne peut articuler sans perte ni déformation.

Si d'ordinaire le langage est suffisant pour "habiller" tout cela, restent des circonstances où aucune parole ne peut accueillir ce qui est ressenti.

Ce silence-là n'est pas engendré par un renoncement du vouloir. Loin de dissimuler sa pensée, le sujet n'en peut rien énoncer : rester sans voix n'est pas la même chose que taire.

Cela peut durer : on sait que des sujets, plusieurs mois ou années après une expérience dont ils gardent le souvenir, demeurent incapables de la restituer avec leurs paroles. Nous avons affaire ici à la coexistence durable d'une sensation très consciente avec une pensée inarticulable.

Cela peut aussi ne pas durer et, après la stupeur muette, le mot ou le discours peuvent apparaître, en supposant que la sensation ait décliné, qu'elle soit suffisamment distante pour être transformée par l'acte linguistique.

Râles et cris

Un cri peut aussi combler le silence en réponse à quelque soudaine excitation. Ce cri n'est pas une parole ni la voix renforcée pour être entendue au loin, mais une manifestation sonore qui échappe à la volonté du sujet.

Ainsi :

C'était la mère, la Roque. Dès qu'elle aperçut Renardet, elle se mit à hurler : "Ma p'tite, oùs qu'est ma p'tite ?" tellement affolée qu'elle ne regardait point par terre. Elle la vit tout à coup, s'arrêta net, joignit les mains et leva ses deux bras en poussant une clameur aiguë et déchirante, une clameur de bête mutilée. Guy de Maupassant, La petite Roque

Saynète 1. Le bricoleur rate son coup et le marteau termine sa course sur son index. Douleur. Les voisins entendent le cri, le hurlement qui n'a plus rien d'humain.

On distingue ici deux manifestations du cri :

- le cri vocal hors du code de la langue, geste phonique plus ou moins appuyé ;

- le signe linguistique crié, geste phonique également, mais qui surgit sous la forme d'une unité lexicale, souvent un juron.

Nous reviendrons sur ces "mots qui échappent", nous intéressant d'abord au cri simple, libre de toute attache avec la langue, étant entendu que certains phénomènes peuvent, se combiner ou se succéder.

Le cri prototypique est un jaillissement vocal dû à une effervescence somatique : par exemple, les cris entendus dans un cabinet dentaire. Il peut aussi être purement émotif comme la clameur des supporters lors d'un but marqué par leur équipe.

Cette expressivité non maîtrisée est à rapprocher des premières productions vocales de l'enfance, braillements et gazouillis, se résumant à "des cris, des pleurs, des sons végétatifs et réactionnels de malaise et d'inconfort" (ou de bien être quand l'enfant gazouille de joie). Et si l'on s'interroge sur le lien du cri au corps l'ontogenèse nous apprend que le cri, est la modalité initiale d'expression du corps.

Le Rôle

Dans cette économie expressive le rôle est un souffle sonore qui se distingue du cri, plus énergique. L'un et l'autre ne font que délimiter les extrêmes d'un continuum sur lequel s'inscrivent le gazouillis et le braillement. Soulignons que le rôle, plus discret, est mieux accepté sur la scène sociale. Il est permis aux amoureux et aux mourants, alors que le hurlement, forme extrême du cri, violant les codes linguistiques et moraux, renvoie au corps sans civilité : ... *je me sens infiniment indigne de devoir ainsi hurler comme une bête sauvage au gré des miracles qui s'exercent contre moi.*

Les mots à la signification perdue

Au moment de l'extase, didascalie de Sade : *Augustin, Dolmancé et le chevalier font chorus ; la crainte d'être monotone nous empêche de rendre des expressions, qui dans de tels instants, se ressemblent toutes*, Donatien de Sade, La philosophie dans le boudoir.

Saynète 2. L'automobiliste voit surgir, à quelques mètres face à lui, la camionnette en contresens, et se rabattant in extremis. Stupeur. Hurlement puis flot d'injures violemment exprimées en défoulement cathartique non maîtrisé.

Saynète 3. Le bricoleur rate son coup de marteau qui termine sa course sur son index. Les voisins entendent retentir le "putain de merde !", juron si souvent de circonstance.

Les amants de Sade, l'automobiliste furieux ou le bricoleur maladroit ne se sont pas exprimés dans un processus volontaire ; ils ont prononcé des mots qui leur

"échappaient".

La frontière est floue avec une énonciation plus conforme aux canons attendus de la prise de parole. Elle existe cependant et la ligne de démarcation est double.

* Une première caractérisation est apparue dans la nature quasi-réflexe de ces productions : comme le cri ou la stupeur muette, ces phénomènes ne sont ni maîtrisés ni volontaires.

* Une nouvelle caractérisation apparaît avec la perte de la signification des vocables employés. Nous ne disons pas qu'il n'y a aucun sens dans ces manifestations. Celui-ci réside dans le fait que ces expressions traduisent sans ambiguïté un état mental mais non l'événement : elles sont affectées à une autre réalité. La signification se distingue du sens en ceci qu'elle réalise une activité de référence que décrit le dictionnaire. Ainsi, pour reprendre la saynète n°3, "putain" a pour signification "prostituée"... et "merde" est "excrément de l'homme et de quelques animaux / ...". Nul ne cherchera à valider ces significations : le juron est aussitôt reconnu en tant qu'unité stéréotypée et impudique de la langue vulgaire.

La stéréotypie en annule la signification première ; "merde" et "putain" ne réfèrent plus ici à leurs significations respectives. Pour l'auditeur ils renvoient à un état affectif, émotionnel, dont la psychologie peut rendre compte.

Le juron est au centre de l'incompatibilité entre le réel et la réalité linguistique, et nous y reviendrons. Sa constitution singulière en fait un mot imprononçable, subversif, sauf à valoir pour une symbolique basse et malsonnante. Ainsi dans le juron y a-t-il aussi inhibition : celle de la signification du vocable au profit de l'expression directe du ressenti émotionnel du moment.

Ce premier inventaire nous invite à distinguer :

- les manifestations langagières articulées en signes en développant une réalité sémiotisée dans laquelle se meut le sujet ;
- celles, étudiées ici, et qui ne sont pas du domaine de la langue.

Sur cette distinction nous pouvons apporter quelques précisions.

Par nature, la langue est composée d'éléments discrets, c'est à dire "d'unités distinctes les unes des autres et faisant partie d'un système dont les éléments sont en nombre limité". Dans la langue française, [p] et [b] sont des unités discrètes ; leur l'opposition permet de distinguer "pas" de "bas".

Ce caractère discret conditionne l'aspect "formel", organisé, traduisible en pensées et communicable :

Les faits amorphes (s'il y en a) échappent à toute connaissance. Il n'y a que des éléments DISCRETS qui se perçoivent. Est dit "discret" tout élément discontinu qui est, ou bien identique, ou bien opposé à tout autre.

Malmberg se situe du point de vue de la structure de la langue qui segmente et organise la réalité distincte, issue du réel, pour la constituer en un espace sémiotisé. Considérées ainsi, les expressions vocales étudiées n'ont pas ce caractère discret, et ne sont pas organisées en système. Elles n'appartiennent d'ailleurs à aucune langue particulière mais témoignent des capacités expressives universelles de la voix humaine. Elles ne renvoient à aucun élément formel caractéristique d'un système communicable mais à un ressenti pris dans une situation. Or, ce qui ne peut se discriminer ni s'organiser parmi des formes ne peut-être accolé à un signifiant.

Quant aux expressions verbales (mots à signification perdue) leur structure formelle ne leur enlève pas le pouvoir inhibiteur qu'elles tirent de leur constitution subversive. Proférées, elles détournent l'affectation de la langue au bénéfice de l'expression directe du vécu émotionnel.

Les faits que nous exposons ne peuvent être considérés autrement que faisant partie de la réaction émotive naturelle dont ils sont la composante sonore (les cris) ou empruntée (les juron).

Pour autant, l'absence d'une inscription formelle n'implique pas l'absence de conscience des événements occurrents. Les sujets en sont conscients, même si cela n'aboutit pas à une pensée articulée. Conscience soumise au ressenti, à l'affect, et demeurant une pensée non déliée chez la personne en cause.

En effet, le corps se trouve en lien immédiat avec ce que l'on nomme le réel tandis que la personne ne dispose pas toujours de la distance qui autorise l'inscription dans le système formel (qui préexiste à l'événement).

Car, la langue "suppose et / ou soutient une pensée organisée ; ce qu'impose le concept même de signe linguistique". Elle est inefficace devant l'expression vocale d'un état affectif ou émotionnel qu'aucune pensée ne peut anticiper. Etant entendu que cet état affectif peut devenir lui-même objet de pensée et de langage. Par cette faculté de ré effectuation d'un événement, le verbe cesse de faire partie de ce qu'il représente et cela constitue ce phénomène majeur appelé détachement.

Mais avant tout, l'inhibition de la langue n'implique ni l'extinction des capacités d'expression, ni l'absence de conscience de l'événement causal.

II - La désactivation de la chaîne signifiante (abrégé de la page [manifestations vocales et verbales pendant l'acte sexuel](#)).

Le processus d'anticipation émotionnelle qui diffère l'expression verbale au profit du silence ou de la voix, ne rend pas compte d'autres phénomènes inhibant nos activités de parole dans des domaines très différents :

Elle me demande sans cesse d'éteindre les lumières... mais bientôt, le piston qui branle son con la fait taire..., Henry Miller, Opus pistorum.

Ta langue dans ma bouche pour que je sente bien quand ça viendra... oui, oui, branle-moi aussi, mon Alice... Ha !... ha !... ha !...", Pierre Louÿs, Douze douzains de dialogues.

Quant aux "expressions [...] qui se ressemblent toutes" évoquées par Sade et citées plus haut, elles surviennent (chacun le sait) dans un contexte intime où la conversation n'a plus sa place.

Elles rompent le silence des étreintes amoureuses, au côté de râles, de cris et aussi de formes verbales parmi les plus stéréotypées. Nous sommes ici en présence de dérobements du verbe qui ne sont pas l'expression d'une crise mais qui conduisent à des phénomènes langagiers notablement comparables.

Dans leur scénographie amoureuse les humains, en grande proximité, laissent sans soudaineté envahir leur corps et leur esprit par une tension voluptueuse partagée qui n'a certes pas besoin de mots pour exister. Mais la suspension constante du langage dans cet accomplissement paraît constituer une énigme qui a peu motivé les chercheurs. L'enquête dont nous rapportons les grandes lignes nous a conduit à reconnaître les diverses manifestations sonores exprimées par des partenaires qui ont consenti à des enregistrements de leurs rencontres amoureuses. Ceci étant acquis nous avancerons une hypothèse sur la désactivation de la chaîne signifiante pendant cette rencontre.

L'analyse d'un corpus recueilli montre que les productions ne se répartissent pas indifféremment durant l'étreinte selon qu'elles sont de nature vocale ou verbale.

La mise en communication physique des partenaires constitue le phénomène motivant essentiel. Leur rapprochement corporel va de pair avec l'extinction du verbe et cette pulsion intangible est en fait conditionnée par une "sortie de la parole". Par cette expression nous désignons l'absence de production d'un discours articulé, la chute d'une énonciation maîtrisée et volontaire.

* Succédant à une parade amoureuse déjà marquée par des déformations du langage, un premier temps signe cette lacune linguistique. Les manifestations vocales (souffles, râles, gémissements...) s'accroissent, prennent de l'ampleur et forment la quasi-totalité des productions sonores.

* Un second temps correspond à une intensification de l'activité corporelle, et voit ces phénomènes s'accroître et s'accompagner de vocables brefs tels que "oh oui", "non" (qui ne sont pas des réponses), ainsi que de paroles d'encouragements fortement stéréotypées ("encore", "vas-y", "c'est bon"). Un crescendo conduit à transformer les souffles sonores en cris (qui ne sont pas des signes de la langue renforcés en intensité). Dans le même temps apparaissent d'éventuels commentaires du ressenti et des mots "grossiers", jouant de concert avec des encouragements. La corrélation est étroite entre les productions sonores (qui sont très dépendantes du rythme respiratoire) et le processus d'excitation propre à la physiologie sexuelle.

* Un troisième temps qui précède l'orgasme voit disparaître, à nouveau, tout signe linguistique au profit de souffles, cris et même hurlements.

* Un temps de silence se prolonge après l'orgasme jusqu'au retour à une énonciation "courante".

Les productions vocales / verbales et leur enchaînement apparaissent donc très dépendantes de l'action physique, l'analyse ayant montré la récurrence de la répartition que nous venons d'exposer et qui se résume ainsi :

1 Parole

2 Sortie de parole

a / souffles et gémissements

b / souffles intensifiés, plus sonores, unités du code

c / souffles, cris, hurlements, phénomènes purement vocaux (hors unités du code)

3 Silence puis retour à la parole

Cette distribution suit chronologiquement la courbe d'intensité du plaisir.

L'étroite connexion entre l'action corporelle et les manifestations langagières "hors code" met en évidence le caractère prioritairement vocal de ces expressions.

Comment interpréter ici la vacance linguistique en l'absence de toute crise émotionnelle exogène, non sans remarquer l'émergence d'un certain émoi manifestement endogène ?

L'altération du rapport sémiotique.

Le phénomène de dissociation vocal / verbal doit être apprécié selon des

hypothèses distinctes dans l'acte sexuel et lors d'un événement non érotique.

** Dans ce dernier cas le potentiel expressif de l'être corporel a paru anticiper sur la distanciation que nécessite la pensée sémiotisée. Ainsi la connexion critique, entre le ressenti corporel et le réel, n'est pas reprise par le langage, laissant, un temps, le corps dans la plainte ou la sidération.

** Dans l'acte sexuel l'émotion n'anticipe pas sur la pensée. Le processus paraît autre et procéder du fait que, dans la rencontre corporelle, les partenaires se motivent par des conduites d'appel qui sont déjà du plaisir. Ainsi en est-il du regard, des gestes et des mots, des caresses physiques et verbales. Le scénario amoureux commence par la parole et se finalise dans un champ de la communication génitale active et consciente dont les fondements sont extérieurs au langage, l'échange de volupté venant occuper le rang privilégié.

Dès lors, les gestes qui appellent et signifient le plaisir, valent pour des actes de communication, mais cette communication se confond avec un plaisir qui vise, in fine, à écarter tout substitut symbolique.

L'invite au plaisir étant déjà du plaisir, ces actes de communication, générateurs de la jouissance, sont également jouissance. L'inhibition linguistique paraît résulter de ce fait précis que substance communiquée (la connexion corporelle) et substance communicante (le plaisir acquis) sont confondues en un seul et même registre, sous le signe de la contiguïté. Ces actes communicatifs, substitués aux signes linguistiques, désactivent la transformation d'une expérience réelle en réalité langagière, c'est à dire en parole.

C'est donc ici par la confusion des systèmes communicatifs (ou si l'on veut la confusion signifiant/signifié) qu'est abolie l'émergence d'un sens. Du même coup, le temps de l'acte, sont supprimées, avec les symboles et signes, toutes les idéologies et mises en forme culturelles qui sous-tendent la langue.

Face à face avec le non symbolisé : l'émotion endogène.

Reste à déterminer les sources de l'émotion perceptible en chaque cas :

** Dans un contexte non érotique la défaillance du verbe est telle que provoquée par un quelconque événement physique ou psychique, heureux ou malheureux : les grandes émotions sont muettes.

** Dans un contexte érotique le processus exclut normalement tout traumatisme sans pour autant esquiver une emprise émotionnelle toujours sous-jacente. Avec cette différence majeure que cette emprise émotionnelle n'est pas cause de l'inhibition du verbe mais qu'elle en est la conséquence. Par simple inversion causale, l'inhibition de la langue paraît être génératrice du flux émotionnel, selon un

processus en deux temps :

- la compétition des ordres de communication met en suspens le langage ; plus rien n'existe, de l'ordre de la réalité, durant le temps de désactivation de la chaîne signifiante ;
- cette suspension qui vaut pour une "confiscation symbolique" n'est pas sans conséquences en provoquant la réactivation de l'univers pré linguistique.

En effet la personne assignée à son être corporel, engagée dans un ordre de communication non linguistique, est conduite à laisser s'inscrire dans "son corps tous les signifiés interdits (que la langue) avait pour fonction de refouler".

La chaîne signifiante se voit désactivée par l'interpellation sexuelle, ce qui renvoie le sujet désirant vers un univers pré linguistique, préoedipien chargé de libido incestueuse.

Le dérobement des facultés de langage contient donc toutes les conditions d'une mise hors-la-loi. Avec cette suspension temporaire des compétences linguistiques, c'est de l'intérieur que la loi fait soudainement défaut, dans la mesure où la langue elle-même est le lieu de l'interdit, la forme absolue de la Loi.

La réactivation de l'univers pré linguistique.

Bien plus donc que la matérialité d'un acte physique, la suspension du symbolique requise pour l'accès à l'émoi corporel, renvoie l'être vers quelques reviviscences préverbales de l'enfant évoquées dans les lignes précédentes. Chez l'adulte la porte est ouverte aux résurgences libidinales des investissements primaires. Par ce biais, une charge honteuse et culpabilisante fait irruption qui appartient bien moins au commerce sexuel qu'à la contiguïté incestueuse resurgie d'une enfance lointaine.

Cette immersion n'existe d'ailleurs qu'en conséquence de la sortie de la parole et de son corollaire, la confiscation du symbolique.

(On objectera que le fond culpabilique n'apparaît pas dans les inhibitions non sexuelles généralement consécutives à un événement traumatique ; celui-ci, par sa nature, crée l'émotion ; dans le cas de la sexualité, la peur originelle, retourne contre la personne elle-même le contexte émotionnel et, de l'intérieur, le transforme en traumatisme).

Ceci autorise à considérer autrement les mots désémantisés dont on a noté l'occurrence dans certaines phases de l'acte sexuel et, à l'inverse, l'éventualité de manifestations vocales anormalement "sur sémantisées" acte de protection contre le face à face avec le non symbolisé. Celles-ci seraient donc "pseudo vocales" et vaudraient, pour du verbal. On peut considérer leur présence, sinon comme

anormale, du moins comme des instruments de résistance au lâcher prise, handicapant notablement le profit voluptueux. En effet l'opinion commune, comme l'expérience de certaines thérapies, montre que ces expressions sont d'autant plus abondantes que le sujet (en général féminin) est loin de sa jouissance et en difficulté pour y parvenir. Pour partie ce comportement ne serait-il pas lié au besoin d'esquiver ou d'abréger autant que possible le temps du face à face avec une libido incestueuse ?

On peut alors considérer les intrusions verbales ou pseudo vocales comme un voile verbal ou un rituel préventif, ou, a minima, un comportement d'atténuation de la "confiscation symbolique" génératrice potentielle d'une terreur préoedipienne, rançon du lâcher prise érotique.

III - Rire et pleurer : une communication dédiée (abrégé de la page [rires et larmes](#))

Il est remarquable que l'humain qui, seul parmi les êtres vivants dispose d'une réelle capacité linguistique, possède avec le rire et le pleurer un autre mode de communication très performant et entièrement dédié à une gamme étendue d'expressions émotionnelles. Ce système est plus développé chez l'homme que chez les animaux (même les grands primates) chez qui la régulation sociale est cependant largement assurée par l'affectif et l'émotif qui prédominent sur la pensée sémiotisée.

Rires ou larmes apparaissent comme l'indice de réactions émotives qui parcourent l'être. Plus exactement ils en sont l'accompagnement visible et audible et, à ce titre, concourent à une forme de communication involontaire entre les personnes. Mais cette communication directe et immédiate de l'émotion n'utilise pas l'instrument linguistique : elle installe un autre registre et inhibe ou subordonne la langue totalement ou partiellement.

A la question de savoir si cette faculté engendre des zones d'inhibitions linguistiques au même titre que les événements érotiques et non érotiques précédemment examinés, notre réponse est oui, puisque le rire, et encore plus le pleurer, le sanglot qui étreint la voix, font obstacles à la communication verbale. Mais par l'expression émotive qu'ils véhiculent, au détriment du langage sémiotisé, ils remplissent, nous allons le voir, une fonction particulière dans le rapport de l'être à la communauté.

Le **rire** et le **pleurer** sont des phénomènes singuliers qui caractérisent des émotions opposées autant par l'expression visible et audible que par le mécanisme de leur production. Malgré leur évidente parenté, il n'existe pas de terme commun pour désigner ces facultés. Nous ne nous attarderons pas sur la description (sinon pour signaler qu'au plan de la physiologie phonatoire, le rire appelle un temps de dilatation thoracique et d'admission d'air ensuite vivement expulsé de façon spasmodique, tandis que le pleurer, de façon inverse, appelle d'abord un temps de contraction thoracique avec admission saccadée de l'air). Quand aux mimiques faciales correspondantes elles sont bien connues. Elles s'animent d'une cinétique musculaire symétrique et inverse, bien connue des caricaturistes et stylisée dans les émoticônes familières aux internautes.

L'un et l'autre sont accompagnés de manifestations sonores pouvant atteindre une forte intensité et donc susceptibles de porter loin. Le mécanisme est ici différent des cas examinés précédemment. Il ne s'agit pas d'une anticipation émotionnelle laissant la personne sans voix, ni d'une rupture du rapport sémiotique comme dans l'étreinte sexuelle. Il s'agit d'un spasme respiratoires avec blocage temporaire de

l'appareil laryngo-trachéal qui accorde la priorité expressive au rire ou au pleurer et rendant impossible les fonctions phonatoires.

La question, peut-être superflue, est de savoir si rires ou pleurs sont ou non des indices (on sait qu'un indice est "signe" pour celui qui le perçoit et non pour celui qui l'émet). La réponse est double : oui parce qu'ils sont des manifestations non intentionnelles, extérieures au code de la langue, ne répondant nullement à la définition du signe linguistique ; non parce qu'en toute conscience ils communiquent à l'entourage une information précise et immédiate sur l'état affectif de la personne qui rit ou qui pleure ; ils exercent sur autrui, à un haut degré, un pouvoir mobilisateur ; il leur est aussi attribué une fonction d'alerte qui stricto sensu n'appartient pas à l'indice. Tout cela les classe dans une autre catégorie.

Une fonction de communication bien singulière résulte de ceci : si les pleurs, par exemple, ne visent pas intentionnellement un destinataire, ils suscitent chez l'autre une réponse qui constitue un signe auquel le "pleureur" est soumis : un circuit se met en place, émotionnel et, de quelque manière que ce soit, sauf en langue ici, signifié.

On ne peut donc retirer au rire et au pleurer une fonction de communication dédiée assurément très importante au sein des groupes sociaux. Ces manifestations sonores peuvent être considérés comme des messages extralinguistiques visant les congénères. Le rire aussi bien que les pleurs "s'infiltrent par contagion dans l'être du (ou des) destinataire(s)", toujours prédéterminé(s) à partager la tonalité émotionnelle qu'ils véhiculent. Ces "matrices d'expression" sont donc communicatives par destination, ce qui, a priori, n'est nullement une caractéristique de l'indice, sauf à constater qu'il advient à l'indice humain d'être pris dans une relation intersubjective.

Rires ou pleurs, joie ou peine, introduisent donc entre les individus un style de relation singulier : avec plus ou moins de force, ils témoignent certes de certains statuts émotionnels, et surtout les transmettent.

Mais n'étant pas des signes linguistiques ils ne communiquent simultanément aucun message verbal et ne disent pas pourquoi la personne rit ou pleure.

Rire et pleurs appartiennent à la catégorie des actes réflexes non intentionnels sur lesquels la volonté n'a aucun pouvoir ni pour les provoquer ni pour les interrompre. A ce titre ils expriment directement l'état affectif de la personne. Lorsque les rires ou les larmes sont intentionnels, c'est-à-dire feints, le sens de l'intrigue est profondément altéré dans le sens de la falsification.

Rires et larmes authentiques nous font donc connaître, malgré elle, que telle ou telle personne est triste ou gaie et, a-t-on dit, sont contraignants pour le destinataire : ils se donnent une emprise sur celui-ci. Lequel, partageant l'émotion gaie ou triste,

n'échappe pas toujours au fou rire ou aux larmes.

Ce pouvoir supplémentaire d'emprise constitue, entre les êtres, le modèle même d'une relation par contiguïté. Par le biais du rire ou du pleurer l'affect fait corps avec ce qui l'exprime et la distanciation n'existe pas sous ce registre. Une telle communication ne se reçoit pas comme un discours. Sans aucune anticipation du sens, nous sommes dans un système relationnel remplissant tout l'espace et oeuvrant à la transformation immédiate de celui qui le reçoit.

Il semble, en résumé, que deux effets principaux puissent être attribués au rire et au pleurer :

- L'un résulte de la capacité de mobilisation qu'ils exercent, phénomène de grande importance puisqu'il met en alerte ou solidarise la communauté affectée par la manifestation sonore ; cet effet direct sur les liens sociaux ressortit à d'autres disciplines mais est assez important pour être mentionné ici ; la psychopathologie est particulièrement concernée : le trouble de la réactivité émotionnelle (affectivité déficitaire, rires paradoxaux) est un des symptômes les plus clairs des schizophrénies ; dans les psychoses bipolaires les dysrégulations de la tonalité émotive sont également au premier plan et constituent la substance même de l'affection.

- L'autre résulte du pouvoir de modifier l'affectation de la réalité ; il nous intéresse de plus près en raison des diverses modalités et nuances d'inhibitions linguistiques qui sont ainsi introduites dans l'interaction.

Au maximum le fou rire ou la crise de sanglots inhibent l'énonciation des faits qui les suscitent ou les accompagnent. On peut objecter des motifs mécaniques sans ignorer la concomitance des phénomènes émotionnels étroitement associés.

Mais le processus le plus général et le plus courant est l'établissement d'un nouvel ordre de réalité tel que l'effet recherché et l'effet produit, bien que créés par le moyen du langage se situent tous deux hors du langage. Cela est évident dans les rencontres ludiques comme les spectacles de fantaisie ou comiques, qui sont des institutions sociales bien établies. Tout comme, en sens inverse, dans les représentations dramatiques, les spectacles d'arène ou les films d'horreur contemporains.

Un sourire.

Le problème est plus subtil lorsque dans une interaction un sourire ou des larmes surviennent chez l'un des protagonistes. Cela fait apparaître une donnée nouvelle : sur le plan interindividuel l'échange verbal est marginalisé et subit une inhibition, a minima certes, mais suffisante pour déplacer le champ de la réalité. Les larmes ou le rire modifient les règles de l'échange en introduisant, entre les êtres, un rapport

extralinguistique au point d'annuler, altérer, ou le plus souvent détourner la relation intersubjective.

Dans un entretien médical le patient peut être en condition de dénier le motif de la rencontre. Nous prendrons en exemple une consultation d'alcoologie où il advient que le consultant cherche à introduire un regard humoristique, invitant le clinicien à s'amuser avec lui de ses exploits éthyliques. Le contenu cognitif initialement inhibé est communiqué certes, mais sous condition que le rang privilégié dans l'interaction revienne au motif d'en rire.

Ce phénomène est de grande importance. La plaisanterie, en transformant les bases de l'échange, fait plus qu'introduire une modalité nouvelle dans l'acte de parole, elle lui fait subir un changement de finalité. Le thème générateur du discours cesse d'appartenir au contenu cognitif du message. Le rang privilégié n'appartenant plus à la fonction verbale, la communication véhicule une autre réalité, radicalement distincte, d'ordre émotionnel, exprimée sur les registres que l'on sait et que manifestent le ton, la mimique, etc.. Le dessein d'informer s'efface devant le dessein d'en rire et on ne méconnaîtra pas que le même phénomène peut être introduit par les larmes. Il n'y a certes pas d'inhibition apparente du verbe dont la visée de signification est cependant déqualifiée. La parole cesse d'être un échange entre des protagonistes installés dans leurs identités respectives. Loin du fou rire ou des sanglots qui inhibent totalement le verbe, un simple sourire a pouvoir de "créer un autre aménagement dans le circuit de parole". Le phénomène est banal dans la conversation amoureuse dont la finalité est évidemment extralinguistique. A des degrés divers, le remaniement de la hiérarchie à l'intérieur du message est tel que la déqualification du verbe vaut pour une inhibition masquée du contenu discursif ainsi rendu anodin.

A minima nous sommes en présence d'une ZIL (Zone d'Inhibition du Langage), occultée mais réelle, par simple conversion de la relation, processus extrêmement fréquent dans la vie courante.

IV - L'envers du juron (abrégé de la page [les jurons](#))

Dans la première partie de ce texte nous avons évoqué les jurons sous le registre des mots à signification perdue. Nous les avons relevés dans les mêmes circonstances que les cris ou les hurlements. Ces manifestations expriment alors directement le ressenti émotionnel du moment, hors toute sémiotisation, ou au prix d'une éviction du sens des paroles proférées. Ces paroles ne renvoient plus à leurs significations respectives, avons-nous précisé. Elles apparaissent le plus souvent comme des unités de langue stéréotypées et vulgaires. La stéréotypie affaiblit ou annule la signification première et l'éloigne du contexte dans lequel elles sont énoncées.

Le point qui doit nous intéresser ici est bien que les mots dont une crise émotive précipite l'énonciation ne sont pas des mots neutres relativement au reste du vocabulaire. L'important étant cet évident constat que, hors ces circonstances, ils ne sont pas prononçables et fonctionnent donc bien à l'inverse du trésor lexical dans son ensemble, dont la vocation est évidemment de servir la communication et non d'y faire obstacle. Ceci veut dire que leur apparition comme exclamation injurieuse va de pair avec leur éviction habituelle dans un contexte serein de prise de parole.

Cette inhibition qui affecte leur énonciation conduit à deux interrogations :

- pourquoi sont-ils imprononçables dans leur sens premier ;
- pourquoi sont-ils convertibles en jurons.

Sur le caractère imprononçable, force est de reconnaître que les études ne sont pas abondantes mais leur nomenclature va permettre une première approche justifiant leur appartenance à une zone d'inhibition par le seul fait purement empirique... qu'une bonne éducation interdit de les prononcer. Affirmation non réfutable mais qui ne saurait suffire parce qu'elle donne pour explication ce qui est précisément à expliquer.

On remarquera vite que l'essentiel de ces unités sémantiques renvoie à ces parties du corps dont on a dit de longue date qu'il faut se garder de les appeler par leur nom mais dont on sait cependant que "l'usage est indispensable" en secret et discrètement. Outre certains organes du corps humain, ces "gros mots" désignent aussi les actes naturels et des émissions corporelles, en sorte que leur énoncé place le locuteur dans l'impudique et donc à la frontière de la transgression. Cette particularité ne nous dit pas fondamentalement pourquoi ils constituent l'essentiel des injures et insultes, sachant qu'on les retrouve dans la paillardise et le ludisme verbal.

Dans ce vocabulaire nous n'aurons pas de mal à recenser, de façon presque exhaustive, les parties du corps concernées par la dissimulation pudique : *Cul, con, bite*, bien sur mais aussi *gueule* (on notera ici, au plan oral, la connotation bestiale, allusion à une conformité sociale rudimentaire).

Y sont associés les actes corporels : *chier, péter, pisser...* mais aussi, *vomir* (quelqu'un) *cracher* (sur) où l'on perçoit encore que les fonctions orales (inversées en rejet) participent du même processus.

Même remarque pour les émissions corporelles : *foutre, merde, pisse*, et par métonymie, tout ce que l'on rejette : *ordure...* sans oublier les comportements sexuels directs : *baiser, enculer*, ou perçus comme outrepassant certains tabous (*pédé, enculé, putain*).

Cette zone du langage est distincte de l'argot ; on peut même avancer qu'elle a son propre argot. Elle est numériquement assez restreinte mais il faut souligner que les actes attenants sont frappés de la même inhibition verbale.

On comprendra mieux le processus par l'exemple d'un "*besoin pressant*", autrement dit "*envie de chier*" ou "*besoin d'exonération fécale*". Trois expressions qui nous adossent à trois propositions distinctes pour une banale et universelle nécessité :

* La première est une périphrase qui contourne l'inhibition en substituant par métonymie à sa nature, la modalité (pressant) d'un besoin non précisé par l'énoncé.

** La seconde est directe, explicite, elle exprime et précise le besoin corporel. Celle là est imprononçable ; "*tu me fais chier*" est une insulte qui a un tout autre sens.

*** Enfin la troisième frise l'obscène par sa précision anatomophysiologique, mais elle interpose l'abstraction clinique qui déconnecte l'acte acte impersonnel de l'énonciateur.

Le mot-juron est ici bien désigné en même temps que son envers. La bienséance nous interdit de le prononcer fut-ce en dehors de tout mésusage ; dans la grande majorité des cas on préférera demander "*où sont les toilettes ?*" ce qui ne dissimule pas l'exigence physiologique tandis que l'énoncé est sauf.

Le même processus qui rend ce mot imprononçable est celui qui en fait un juron. Ces vocables ont en commun une constitution singulière dont ils tirent leur "imprononçabilité". En effet si on peut leur attribuer un signifiant et un signifié, il faut constater que le signe renvoie à des fonctions corporelles qui s'exécutent in fine sans aucune médiation sociale (ce que marque, semble-t-il la discrétion habituelle que l'on s'impose pour leur exécution). Elles concernent invariablement ces parties du corps, actes naturels ou émissions corporelles, pulsions mises à nu,

autant d'attributs de nos personnes, qui sans recours une quelconque syntaxe culturelle, participent d'un réel en continuité directe avec les investissements primaires. Attributs qui renvoient donc à des lois intangibles de la nature, à des actions non symbolisables mais dont l'être corporel ne peut se départir.

Nous sommes donc sur le lieu d'une crise potentielle dès l'instant où l'acte signifié ouvre d'une manière ou d'une autre sur une vacance symbolique et pointe vers une rupture de la chaîne signifiante de même nature que celle envisagée plus haut à propos de l'acte sexuel. C'est donc ce renvoi aux maléfices et malédictions de l'univers pré linguistique, préoedipien, dont sont porteurs les jurons, jusqu'à l'ultime et très explicite "*nique ta mère*".

Sa capacité de traduire une émotion négative ou un sentiment agressif provient justement de la valeur subversive que lui confère sa constitution à la jonction des ordres antagonistes. Leur énonciation constitue une forme de passage à l'acte. Contrairement aux apparences, ces mots ne sont donc pas secondairement subversifs, comme s'ils étaient entrés conventionnellement dans le langage secret. On pourrait l'envisager ainsi en première analyse, mais nous pensons que, à l'inverse, leur vocation injurieuse tient à la conjonction subversive de leurs composants (signifiant et signifié) qui renvoient à des actions non symbolisables. Cette conjonction leur confère les valeurs négatives qu'ils ont le pouvoir d'exprimer au delà de leur signification en langue. En d'autres termes, les gros mots tirent de leur structure même cette capacité de mobilisation.

Si le pouvoir subversif du juron provient de la constitution d'une classe de vocabulaire référant à des fonctions corporelles, lieu d'une déchirure symbolique, il est plus qu'évident que le pouvoir outrageant de ces mots est à la mesure de leur caractère indicible, c'est à dire de l'inhibition qu'ils imposent à la langue. On peut comprendre dès lors les précautions prises entre les êtres pour n'être pas affronté à cette déchirure. C'est effectivement l'ensemble des fonctions sexuelles et excrémentielles qui est concerné et par métonymie tout énoncé attaché à ces fonctions.

Mais faut-il préciser à nouveau, ce n'est pas le juron qui a créé leur caractère indicible. Bien au contraire c'est l'impossibilité de leur énonciation qui fait d'un mot un juron outrageant.

Il est évident que la déchirure symbolique, avec la sexualité, concerne une zone importante des activités humaines (et par voie de conséquence installe une vaste zone d'inhibition linguistique). Cette zone au plan énonciatif, s'intègre dans l'ensemble des tabous culturels propre à chaque société ; elle est celle dans laquelle chacun "règle sa conduite d'après les mouvements de pudeur qu' (il) éprouve" et qui ne sont autres que les traces subjectives des inhibitions de la langue.

Conclusion

Statuts de l'énonciation et inhibition de la langue

Du réel à la réalité : une énonciation bipolaire

Les phénomènes que nous venons de présenter nous ont invité à examiner dans l'expérience humaine deux modalités d'être au monde.

La première, originelle, nous renvoie à l'inscription dans le réel si ce dernier désigne l'être humain et son écologie sans aucune médiation symbolique. Cette inscription est originelle en ce sens qu'elle est celle du petit de l'homme dès avant sa naissance, dans l'expérience utérine, puis après celle-ci. Ici, c'est la contiguïté des choses qui prédomine, en relation directe. Nous pouvons appréhender cette relation à travers les descriptions des psychologues qui la conçoivent comme participant d'un système adualiste (Baldwin exprime ainsi l'absence de distinction soi / monde extérieur) et syncrétique (perception sensorielle ramassée et unifiée d'éléments épars). Nous pouvons souligner qu'à cette période pré linguistique, les productions expressives sont des cris, hurlements, et braillements... jusqu'aux premières formes reconnues par les parents comme des mots (A. Tabouret-Keller) mais qui n'ont pas de permanence référentielle (Un même mot peut désigner des réalités différentes, en dehors de tout fonctionnement polysémique existant par ailleurs dans le système de la langue).

Ce rapport direct au réel perdure au-delà de l'acquisition de la langue quand bien même le voile de la réalité sémiotisée cache ce premier lien en proposant des cadres articulés aux signes qui dessinent, selon les cultures, les us et les langues, des rapports spécifiques au monde. Cette réalité est ainsi articulée aux signes et se construit dans les discours que les hommes portent sur le monde. C'est dire que son ancrage est aussi formel qu'idéal. Cela fait que notre mode de pensée a sa logique que l'on peut faire ouïr et entendre à autrui si sa langue et sa culture s'accordent avec notre discours.

A ces deux ordres d'être au monde correspondent des manifestations langagières incompatibles entre elles.

Du côté des rapports de contiguïté au réel, nous l'avons rappelé, silences, cris, râles, hurlements, expressions désémantisées se chargent de cette expressivité de l'émoi ou de l'émotion ressentie corporellement, charnellement. Elles constituent pour la plupart d'entre elles le pôle vocal, et non verbal, de l'énonciation.

Du côté de la réalité, les choses signifiées peuvent être mises en mots, dites en

discours (plus ou moins long) tenues dans l'interaction, dans le code sensé. Il s'agit ici du pôle verbal qui utilise le matériau vocal, certes, mais le "dénature", le dompte, en phonèmes combinés.

Entre ces deux pôles, l'incompatibilité, une rupture :

Les cris et les hurlements étaient inhumains. "La forêt qui chante" (à proximité des camps de la mort nazis, un sous-bois où l'on torturait à mort les homosexuels). C'est inexplicable pour l'esprit humain. C'est indicible. Témoignage d'un rescapé dans le documentaire "Paragraphe 175" de Rob Epstein et Jeffrey Friedman, 1999.

L'énonciation fonctionne ainsi autour d'un point de rupture : lorsque l'émoi et / ou l'émotion deviennent trop intenses, l'esprit humain ne peut plus comprendre, signifier (ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas conscience des événements et du ressenti) et les mots lui manquent. Restent alors le mutisme, les cris... les manifestations vocales, en impossible expression ou en décharge de la tension.

C'est cette zone où l'énonciation "en langue" est impossible que nous avons choisie d'appeler "zone d'inhibition de la langue".

Il nous faut faire ici un aparté autour de ce rappel : s'il y a inhibition de la langue, il y a conscience des événements ou du ressenti, même si celle-ci est parcellaire, insignifiante. Cela ne ressortit donc pas au système inconscient pointé par Freud, qui est une problématique transversale depuis le pôle réel (pare excitation et ses conséquences par exemple) jusqu'aux problématiques telles que la dénégation (opération de discours que nous sommes tentés de placer dans le pôle de la réalité).

Modalité des zones d'inhibition langagières

Toutes les zones d'inhibition recensées dans ce texte sont des zones de contact avec le réel, zones où le voile de la réalité sémiotique se déchire bien que l'état de conscience ne soit pas en cause :

- soit par anticipation émotionnelle ;
- soit par rupture de la chaîne syntagmatique ;
- soit par prévalence de l'expression émotionnelle dédiée ;
- soit par rigoureux évitement des reliquats d'investissements primaires exprimant les pulsions mises à nu et autres "morceaux de nature".

Ces ZIL ont leurs propres modalités d'expressions qui sont purement vocales (ou gestuelles) avec des nuances et des modalités dédiées (rire/pleurs) qui montrent le primat de la communication émotive dans la cohésion sociale (Evidemment complétée par le symbolisme, les symboles unificateurs que tout groupe humain se fabrique par nécessité de fonctionnement et qui enracinent dans le réel les unités

sémantiques).

Elles soulignent une œuvre de la chair, dont le point d'achoppement à la langue se situe dans la voix, entité à la voix somatique (réalité corporelle des organes qui la produisent) et psychologique (du son au phonème). Cette voix apparaît ici comme un phénomène limite, présent par-delà l'incompatibilité de ceux que nous avons appelés, par commodité, acte corporel et acte linguistique.

Cela appelle une ouverture : il est dans l'esprit de notre temps de cultiver les déterminismes éthologiques et l'on peut suggérer que les manifestations vocales (réelles ou feintes) dans l'acte sexuel peuvent avoir un rôle d'intensification du désir en mettant au premier plan, par la voix, l'expression du corps.

Le rire et le pleurer ont un pouvoir qui ne consiste pas seulement à réguler la communication sociale mais aussi à moduler la communication linguistique, à l'affaiblir, parfois mais aussi à laisser communiquer l'émotion sans bloquer totalement la parole, ce qui exposerait à une désactivation de la chaîne signifiante et serait assurément perturbateur en raison de l'émoi qui s'exprimerait de manière brute.

Enfin il faut souligner cette vigilance muette qui laisse dans le silence tous les reliquats des investissements primaires dont "l'usage est indispensable", disions-nous, et dont les manifestations sont inévitables. Le contigu (réel) et similaire (code) sont opposable et opposés : le mélange des genres conduit au désordre à la subversion et à la folie, la folie qui est justement ce mélange.

[*Retour à l'Index*](#)

Site créé le 02 août-1997. Dr J. Morenon, F-04500 [RIEZ](#)

Emplacement du Fichier :

<http://jean.morenon.fr/PDF/zil.pdf>

